

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 10 JANVIER 2017**

L'an deux mil dix sept et le 10 janvier à 20h30 , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DELLAC Patrick, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

Sont présents : M. DELLAC Patrick - M. DUBARRY Eric - M. BAYNAT Régis - Mme SOUILLE Sylvie - M. GUGLIELMETTI Michel – Mme DELSAHUT Marie-France – Mme ELMA Séverine - Mme FLORET Virginie - M. DAVID Eric – Mme CROS Corinne - M. DELPON Cyril – Mme RANNOU Sylvie.

Absents excusés : Mme LAURENSOU Martine a donné pouvoir à Mme RANNOU Sylvie – M. PRADAYROL Patrick - M. DESPEYROUX Rémy.

Date de la convocation : le 05 janvier 2017 - Secrétaire de séance : M. Eric DUBARRY

Objet : Approbation du PV du conseil municipal du 06 décembre 2016

Le conseil municipal approuve le procès-verbal.

Objet : Délibération sur le versement du FNGIR par le Grand-Figeac (Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources)

L'an dernier, une délibération avait été établie pour reverser le FNGIR au Grand Figeac. Une nouvelle délibération est nécessaire pour reverser au Grand Figeac, le conseil municipal approuve.

Objet : Droit de préemption de Monsieur CHOCHOIS

La maison est vendue et le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Objet : Droit de préemption de Monsieur CAVALIE

Le propriétaire vend un hangar agricole et le conseil décide de ne pas préempter sur la vente.

Objet : Informations sur la revue communale

Il faut relancer les associations pour qu'elles envoient leurs articles. La cellule culturelle est sollicitée pour créer l'article sur les événements de la commune en 2016.

Objet : Questions diverses

Une nouvelle association a été créée cette année et il faut étudier la question si une subvention leur est accordée comme les autres associations.

Le dernier tableau a été classé, sa restauration a été chiffrée à 7000 euros environ. Les différents investissements de l'état et du département laissent 2000 euros à la charge de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 22H00

Le Maire

Patrick DELLAC